

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)
Procès-verbal de la séance du mardi 28 avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 20.04.2026	L'an deux mille vingt-six, Le vingt-huit avril à dix-neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 20.04.2026	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick SORGNIARD, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry (arrivé à 19h48), BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, GENNSE Thierry, HAMON Benoit (arrivé à 19h19), MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas (arrivé à 20h), SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 15	
VOTANTS 15	Excusés : Secrétaire de séance : Gilles MAYAUX

Ordre du Jour :

- Vote des taux communaux 2026
 - Budget Commune
 - o Affectation du résultat
 - o Budget primitif 2026
 - Budget annexe – lotissement le Courtil Saint Pierre
 - o Budget primitif 2026
 - Restructuration mairie et salle polyvalente – Marché de travaux - Avenant n°4 Lot 8 de l’entreprise ARTMEN
 - Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (CCID) – Etablissement d’une liste de proposition des personnes appelées à siéger.
 - Informations diverses
 - Questions diverses
-

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2026 a été transmis aux conseillers.
Accepté à l’unanimité.

Vote des taux communaux 2026

La Commune doit fixer les taux de la fiscalité directe locale de l’année avant d’établir le budget primitif 2026.

Pour rappel, les taux d'imposition communaux votés en 2025 sont les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,04 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,08 % (15,55 % + 19,53 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.66 %

Depuis 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (résidences secondaires). Une absence de taux dans la délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

La commission des finances le 14 avril 2026 s'est positionnée sur un maintien des taux précédemment votés.

Ci-dessous une simulation pour l'année 2026 avec les bases prévisionnelles 2026 :

TAUX MAINTENUS 2026			
	Bases prév. 2026	Taux	Produits
TAXE HABITATION	245 100	13.04%	31 961 €
FONCIER BATI	885 100	35.08%(*)	310 493 €
FONCIER NON BATI	55 300	63.66%	35 204 €
		TOTAL :	377 658 €

(*) dont taux départemental : 19.53

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– **Décide de voter les taux d'imposition de 2026 suivant (taux maintenus) :**

TAXE D'HABITATION 13,04 %

FONCIER BATI 35,08 % (15.55 % + 19,53 %)

FONCIER NON BATI 63.66 %

Budget communal

19h19, arrivée de Benoît Hamon.

- Affectation du résultat

Après l'adoption par délibération du CFU (compte financier unique) 2025 du budget communal le 5 mars 2026, il convient de procéder à l'affectation du résultat au profit du Budget Primitif 2026.

Suite à la clôture du budget CCAS au 31/12/2025, il a été constaté un excédent de fonctionnement au CFU 2025 de 2 611,96 €. Ce résultat se cumule à l'excédent de fonctionnement de la Commune qui est de 448 647,56 € pour constituer un montant total de 451 259,52 € à la clôture de l'exercice 2025.

Le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2026 serait de : 170 000,00 €.

La commission des finances qui s'est réuni le 14 avril 2026 propose l'affectation du résultat suivante à reporter au budget primitif 2026 :

002 - Recettes de fonctionnement	281 259,52 €
1068 - Recettes d'investissement	170 000,00 €
Total	451 259,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat comme suit à inscrire au budget primitif 2026 :

Article 002 - Recettes de fonctionnement :	281 259,52 €
Article 1068 - Recettes d'investissement :	170 000,00 €
Total	451 259,52 €

- Adoption du budget primitif 2026

19h48, arrivée de Landry Bonenfant.

20h, arrivée de Thomas Schmitt.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 108 733,48 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 039 619,60 €

Après présentation de ce budget primitif pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement avec équilibre dépenses et recettes : 1 108 733,48 €**
- **Section d'investissement avec équilibre dépenses et recettes : 1 039 619,60 €.**

Budget annexe – Lotissement le Courtil Saint Pierre – Adoption du budget primitif 2026

Après l'adoption par délibération du CFU (compte financier unique) 2025 du budget lotissement le Courtil Saint Pierre le 5 mars 2026, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 168 191,57 €

Dépenses et recettes d'investissement : 60 128,45 €

C'est un budget avec TVA, les prévisions figurent en HT car nous récupérons la TVA tous les trimestres.

Après présentation du budget primitif pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2026 du lotissement le Courtil Saint Pierre arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement avec équilibre dépenses et recettes : 168 191,57 €**
- **Section d'investissement avec équilibre dépenses et recettes : 60 128,45 €.**

Restructuration ensemble mairie et salle polyvalente – Lot 8 - Avenant n°4 au marché de travaux

L'entreprise ARTMEN nous propose un avenant au lot 8 (Menuiseries intérieures – Agencement) du marché de restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente d'un montant de 2 254,89 € HT soit 2 705,87 € TTC pour la mise en place d'une trappe d'accès aux combles, de portes supplémentaires au meuble bar de la salle polyvalente et la pose de serrures/verrous supplémentaires dans les locaux de la mairie.

Montant initial	58 909,65 € HT	70 691,58 € TTC
Avenant N°3 (montant en +/-)	+ 5 503,14 € HT	+ 6 603,77 € TTC
Avenant N°4 (montant en +/-)	+ 2 254,89 € HT	+ 2 705,87 € TTC
Nouveau montant de marché Compte tenu du présent avenant	66 667,68 € HT	80 001,22 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avenant n°4 du lot 8 de l'entreprise ARTMEN de 2 254,89 € HT soit 2 705,87 € TTC.**

Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (CCID) – Etablissement d’une liste de proposition des personnes appelées à siéger.

Ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Partage de la Commune en zones de distribution du bulletin communal par les élus.
- Inauguration de l’ensemble mairie et salle polyvalente prévue le vendredi 29 mai.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

La séance est levée à 21h15.

Prochaine réunion : mardi 12 mai 2026 à 20h30.

ANGERS Alain	BONENFANT Landry	BREUGNOT Stéphanie	DAUNAY Loïc	DEBAUGNIES Alexandra	DEPARTOUT Muriel	FRESCA FANTONI Christine	GENSSE Thierry
HAMON Benoit	MARTIN Françoise	MAYAUX Gilles	RICHARD Martine	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine	SORGNIARD Pierrick	